

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

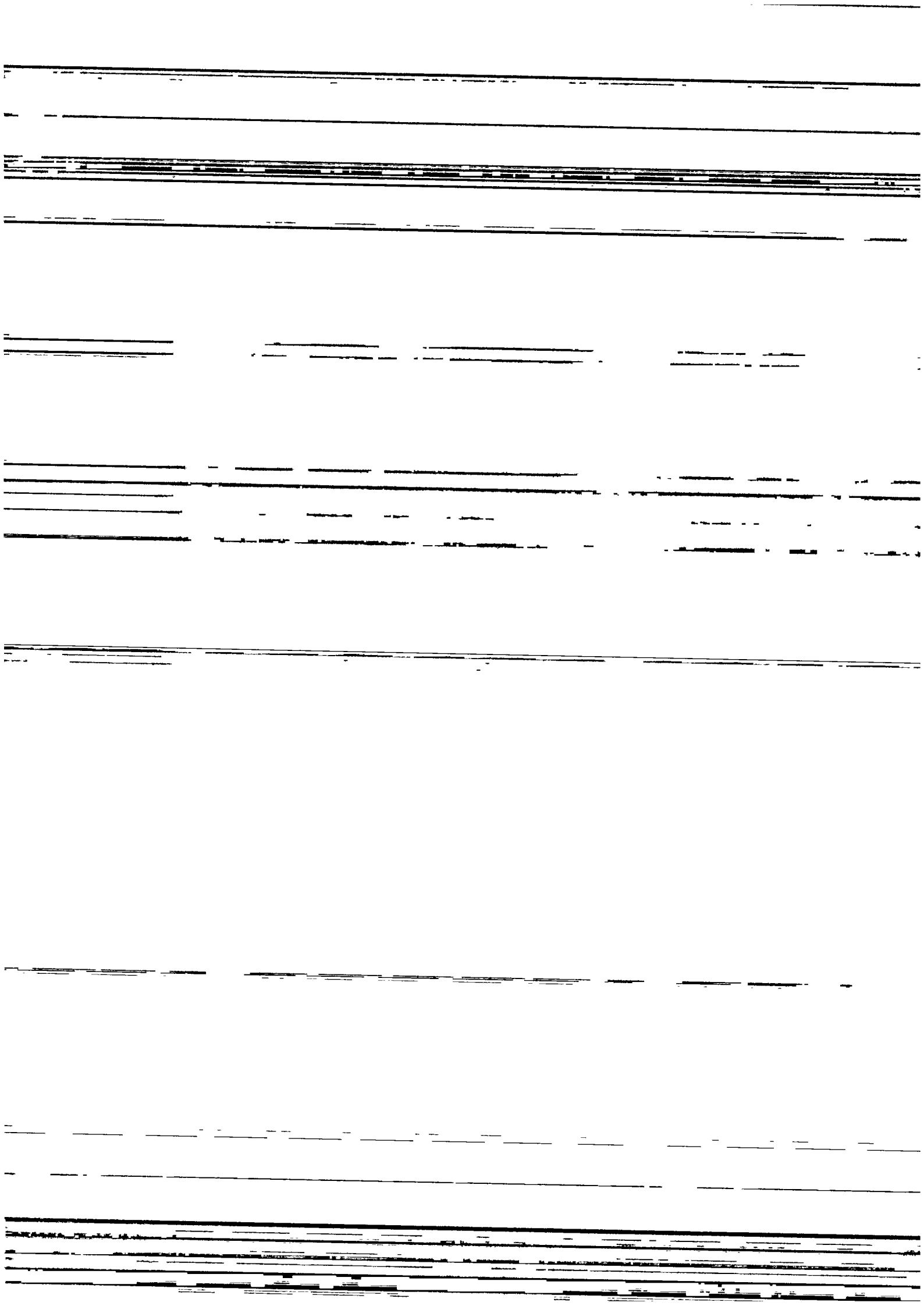
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00466 Numéro SIREN : 813 168 978 Nom ou dénomination : A.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2020 sous le numéro de dépôt 5177



SECAUT

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 100 000 € -
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION DE LIMOGES

SIEGE SOCIAL

10, PLACE BLANQUI - 87000 LIMOGES
☎ 05 55 34 51 99- RCS LIMOGES B 773 500 038

Greffes Tribunal de Commerce

23, Place Winston Churchill
Cité judiciaire BP 3130
87031 LIMOGES CEDEX

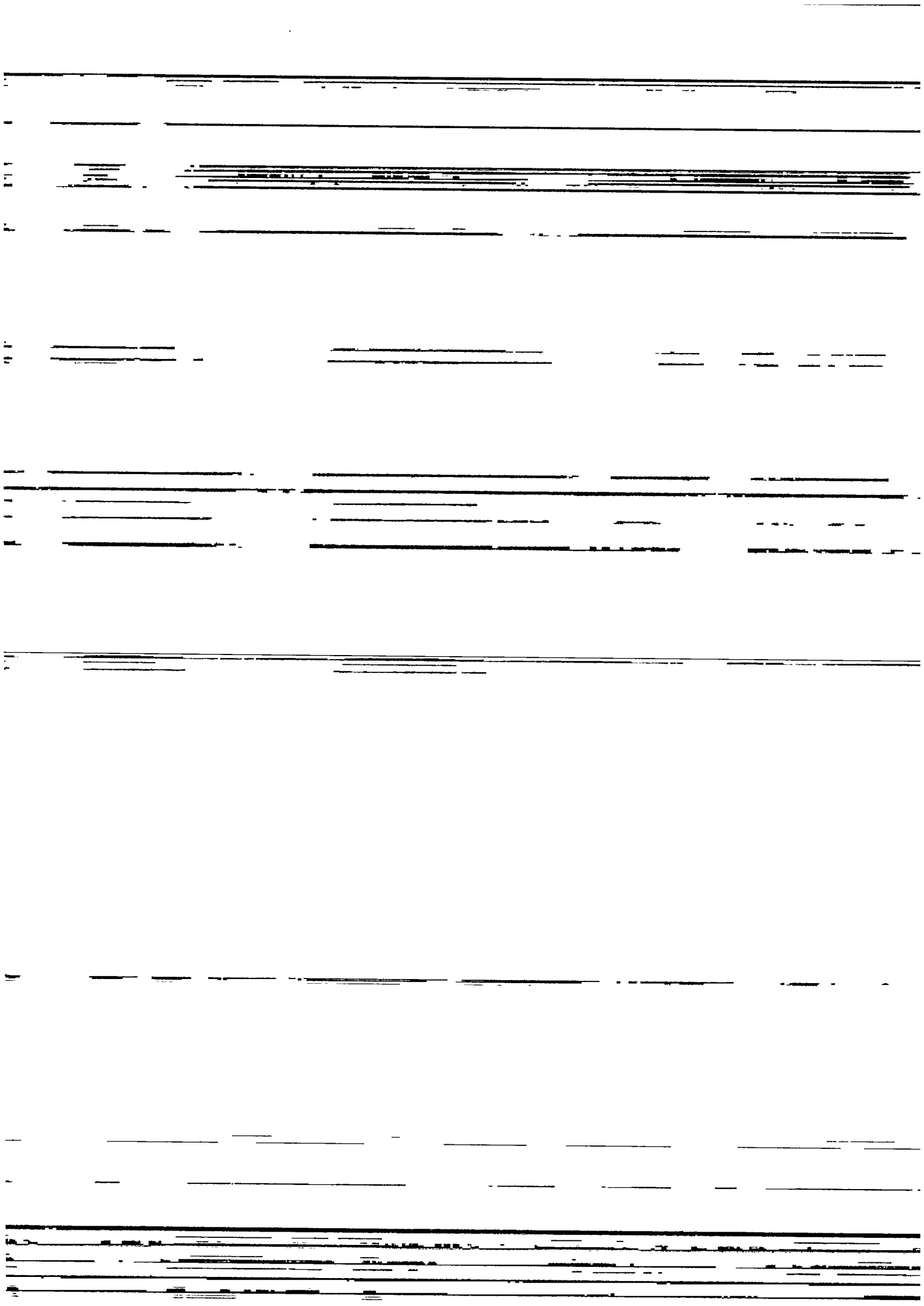
Le 29 Octobre 2020,

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le dépôt greffe de :

- SASU ACR - au 30/06/2020, avec le règlement correspondant

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.





N° 11084*21

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/07/19	et clos le	30/06/20	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sas A.C.R. 7 RUE DU MAUPAS 87000 LIMOGES	
SIRET 81316897800019	Mét :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à D du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Construction d'autres bâtiments	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1- Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31% ou 33-1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	19 979	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2- Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs		
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	--	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet SECAUT 10 PLACE BLANQUI 87000 LIMOGES Tél : 0555345199	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 25/08/20 Lieu : LIMOGES
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT MARTIN OLIVIER
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

=MVLT, restant à reporter

Désignation de l'entreprise Sas A.C.R.				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 7 RUE DU MAUPAS				87000 LIMOGES			
SIRET 813168978000019							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le 30/06/2020			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	17 838	042	17 838	
	Total I (5)		044	17 838	048	17 838	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	Marchandises *		060		062		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	54 635	070	54 635	
		Autres * (3)	072	3 660	074	3 660	
	Valeurs mobilières de placement		080	150 000	082	150 000	
	Disponibilités		084	41 641	086	41 641	
	Charges constatées d'avance *		092	1 353	094	1 353	
	Total II		096	251 289	098	251 289	
Total général (I + II)				110	269 127	112	269 127
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	5 000			
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	500			
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132	100 152			
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice *		136	46 787			
	Provisions réglementées		140				
Total I				142	152 440		
Provisions pour risques et charges				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	18 286			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	49 137			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 383)		172	24 855			
	Produits constatés d'avance		174	24 409			
Total III				176	116 687		
Total général (I + II + III)				180	269 127		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: Sas A.C.R.

Néant

Exercice N clos le
30/06/2020

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	biens	215		214	
		services *	217		218	755 526
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	2 024
	Autres produits				230	12
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	757 562
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	93 619
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)				242	524 608
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243			244	2 227
	Rémunérations du personnel*				250	59 823
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	20 778
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	98
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	701 154

I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	56 408
Produits financiers (III)		280	1 478		Charges financières (V)	294	55
Produits exceptionnels (IV)						290	268
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	11 312

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	46 787
--	--	--	--	--	--	-----	--------

B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1. le déficit comptable col 2		312	46 787	314	
--------------------	--	--	--	-----	--------	-----	--

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	11 312		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-ets d'associés	247		ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249	)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFANG* (44 quaterdecies)	345	Investissements* outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
	Dont		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
			Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
			Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
			Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
			Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
			Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352	58 099	354
						Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables *								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	370	58 099	372
						Déficit col.2			

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
- A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas A.C.R.

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	17 838	482		484		486	17 838			
TOTAL		490	17 838	492		494		496	17 838			

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III												PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												1					2					3					4					5								
												6					7					8					9					10								
Immobilisation	Valeur d'actif *				Amortissements *				Valeur résiduelle				Prix de cession *				Plus ou moins-values																							
																	Court terme *				Long terme																			
	①				②				③				④								⑤				19 % ⑥				15 % ou 12,8 % ⑦				0 % ⑧							
1																																								
2																																								
3																																								
4																																								
5																																								
6																																								
7																																								
8																																								
9																																								
10																																								
TOTAL	578				580				582				584				586				581				587				589											
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾												579					Régularisations				590					583					594					595				
TOTAL												596					585					597					599													

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 %, en application des articles 238 bis JA-210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas A.C.R

Néant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	127 413
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	155 849
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

SASU A.C.R
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 7 Rue De Maupas
87 000 LIMOGES
RCS N° 813 168 978 00019

-ooOoo-

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 22 OCTOBRE 2020

-ooOoo

L'an deux mille vingt,

Le 22 Octobre à 19 heures,

Le soussigné, Monsieur MARTIN Olivier, associé unique de La SAS « A.C.R » s'est rendu
au siège social.

Monsieur Martin, associé unique, a pris les décisions suivantes relatives à :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020
- Affectation des résultats
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2020, tels qu'ils
lui sont présentés. Il donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

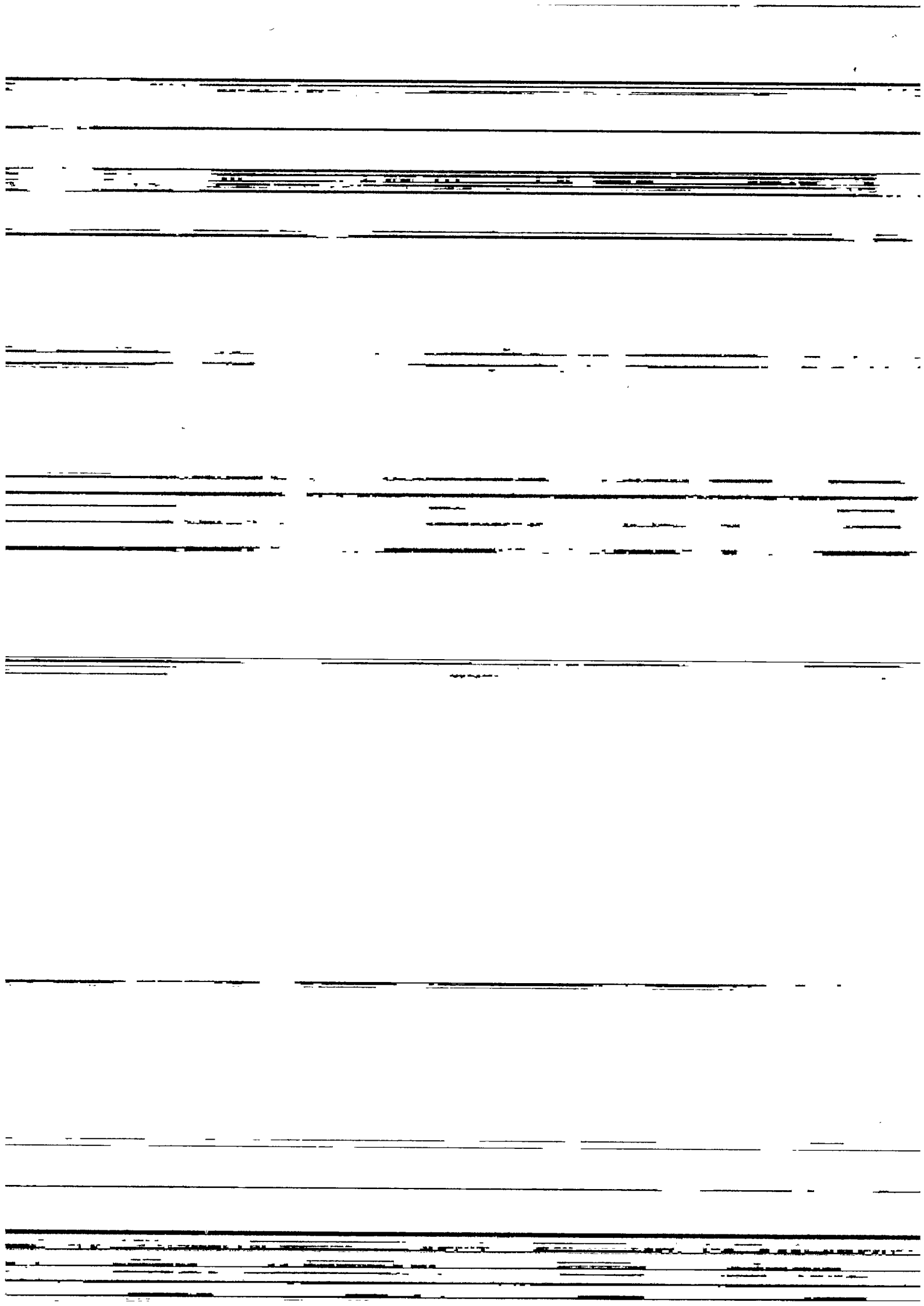
DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat, soit un bénéfice de 46 787,34 Euros de la manière
suivante :

↳ « Autres réserves » pour 46 787,34 €.

Après cette affectation, le poste « Autres Réserves » présente un solde créditeur de 146 939,65
Euros.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.



Il est rappelé les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

2018/2019 : 128 572 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de la gérance sur l'exercice clos au 30 juin 2020 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale n'a aucune convention visée par l'article L223-19 du code du commerce à soumettre.

CINQUIEME RESOLUTION

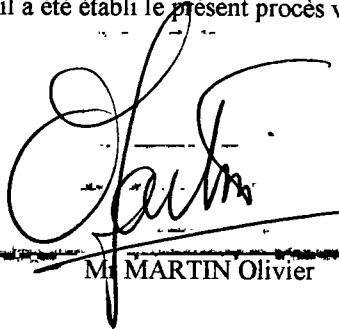
L'associé unique s'est versé une rémunération de 27 063.90€ au titre de la présidence de la société sur l'exercice.

L'associé unique décide d'établir une rémunération sur la base des rémunérations perçues au titre de l'exercice écoulé, ainsi que d'une prime de bilan, au 30 Juin 2020, provisionnée à 0.00€ brut.

L'associé unique acte avoir été remboursé par la société d'un montant de 12 836.00€, montant correspondant aux indemnités kilométriques engagées par l'associé unique sur l'exercice clos.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, déclarations ou formalités partout où besoin sera.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès verbal, signé par l'associé unique.



M. MARTIN Olivier

